

**Sujet :** [INTERNET] consultation publique sur la période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau 2021

**Date :** Thu, 29 Apr 2021 10:39:41 +0200

**De :** Cedric Chiotasso

Monsieur le Préfet,

NON défavorable à ce projet d'arrêté autorisant le massacre de la population des blaireaux.

Je m'y oppose car ce projet d'arrêté ne présente aucune donnée exhaustive sur le blaireau qui ne permet pas au contributeur de se positionner en fonction des documents présentés.

Ces documents ne présentent aucun chiffrage des dégâts ne aucune étude sur la présence du blaireau dans ce département. L'article 7 de la chartre de l'environnement est précisé en ce sens là et vous devez vous y conformer.

Beaucoup de départements n'autorisent plus la période complémentaire du blaireau et j'espère que vous serez le nouveau à vous y joindre.

L'article 9 de la convention de Berne n'autorise les dérogations à l'interdiction de porter atteinte aux espèces protégées qu'à condition qu'il n'existe aucune solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas à la survie de la population concernée.

Ras le bol de ces pratiques moyenâgeuses pour satisfaire uniquement le plaisir barbares de quelques chasseurs à l'encontre d'une majorité de citoyens hostiles à toutes ces chasses traditionnelles.

Nous ne sommes pas un exemple à citer et l'Europe indique clairement à la France son incompétence en matière de chasse Et la mets en garde comme un mauvais élève avant d'appliquer les mesures nécessaires pour arrêter ces carnages de notre biodiversité dans notre pays. Je encourage à faire cesser ces atrocités et vous en remercie.

Cordialement

Cédric CHIOTASSO